

Commission plénière du 14 mars 2022 En présentiel dans les salons de la préfecture Relevé de décisions

- - -

La liste des participants à cette plénière est jointe en annexe au présent compte-rendu, ainsi que le diaporama présenté en séance dressant le bilan des actions réalisées et proposant les perspectives 2022 pour les travaux des différentes commissions actives du SPPPY.

1 – Ouverture et accueil par les co-présidents du SPPPY, M. Laurent Prévost, préfet de l'Isère et M. Jean-Charles Colas-Roy

M. Prévost souhaite la bienvenue aux participants ; il indique que dès son arrivée en Isère, en juin 2021, il a rapidement entendu parler du SPPPY et du travail conséquent réalisé dans plusieurs domaines, notamment l'air, la santé environnement et les risques majeurs. Il fait le lien avec la culture du risque et la journée nationale sur les risques majeurs prévue le 13 octobre 2022.

Il souligne qu'il s'agit d'un des SPPPI les plus actifs du territoire national mais qui est porté essentiellement par l'État. Il exprime sa volonté forte que ses actions soient partagées par les différents acteurs du territoire.

M. Colas-Roy salue tous les participants, exprime une pensée forte de soutien pour l'Ukraine et apprécie de pouvoir reprendre ces réunions en présentiel. Il souligne le contexte actuel très difficile, avec l'objectif de neutralité carbone qui va être revu à la hausse et le nécessaire besoin d'adaptation au changement climatique. Toutes les actions locales qui permettent d'agir en ce sens sont les bienvenues.

2 – Présentation des travaux des commissions : bilan et perspectives (voir le diaporama pour les détails), échanges

Commission Risques majeurs

M. Jean-Yves PORTA, maire de Vaulnaveys-le-Haut et conseiller métropolitain délégué aux risques, est le président de la commission Risques Majeurs. Il présente les travaux de la commission réalisés au cours d'une année compliquée liée au contexte sanitaire où la culture du risque n'était pas forcément la préoccupation première. Notre territoire est soumis à de nombreux risques (cf les événements climatiques difficiles fin 2021) et chacun a un rôle à jouer, que ce soit dans la gestion de crise que dans l'information préventive.

Les actions principales du SPPPY (cf détails dans le diaporama) sont :

> la création et diffusion d'une lettre d'information sur les actions de l'Inspection des Installations classées, pour favoriser l'information et la communication sur les métiers de l'inspection et pallier à la carence d'information du public mis en exergue suite à des accidents récents comme Lubrizol. Cette lettre a été transmise par mail à toutes les communes du territoire et a vocation à être semestrielle ;

Premier numéro : <https://fr.calameo.com/read/0062631874ddca0b8777b>

- > 5 webinaires sur la gestion de crise, en juillet et novembre 2021, sous un format distancié inédit pour ce type d'exercice qui permet de se préparer et s'entraîner régulièrement ;
- > la démarche POMSE (Plan d'Organisation de Mise en sûreté d'un établissement) en partenariat avec l'IRMa, avec 3 temps forts : diffusion par voie postale du livret POMSE à toutes les communes de la campagne Les bons réflexes, l'organisation d'une matinale le 14 octobre 2021 (41 personnes en présentiel et 135 personnes en visio-conférence), et la réalisation de 3 sessions de formation « mettre en place des POMSE » en mairie de Salaise sur Sanne, à Pont de Claix et à Saint Fons ;
- > des actions de sensibilisation pour les scolaires et le grand public grâce à la culture (pièce de théâtre Et si ça arrivait et le théâtre forum Accord Mineur pour Risque Majeur). Audrey Borelly présente cette action artistique financée par le SPPPY, la ville de Grenoble et l'IRMa, basée sur des scénettes catastrophes où le public doit trouver des solutions et devient acteur des bonnes conduites à tenir ;
- > une présence relative sur les réseaux sociaux.

Les actions proposées pour 2022 sont :

- > la réalisation de la deuxième lettre sur les actions de l'Inspection ;
- > la préparation de la prochaine campagne Les bons réflexes 2023 ;
- > l'organisation d'une action locale et coordonnée dans le cadre de la journée nationale sur les risques le 13 octobre 2022 ;
- > l'organisation de la journée annuelle les bons réflexes avec le SPIRAL et APORA ;
- > la participation aux 3 sessions de sensibilisation aux risques pour le personnel métropolitain ;
- > la co-organisation avec l'IRMa d'une matinale ;
- > la réflexion sur une nouvelle formule pour les Commissions de Suivi de Site.

Elles sont validées en séance.

Echanges

Guilhem Dupuis (IRMa) souligne l'importance des actions POMSE mises en œuvre à destination des ERP, qui avaient été un peu oubliés lors de la campagne les bons réflexes 2018.

François Giannoccaro (IRMa) invite, dans la perspective de la prochaine campagne 2023, à élargir nos actions et cibles en lien avec les POMSE (établissements scolaires et chefs d'établissements).

En ce qui concerne les CSS, **M. Pieyre** indique que nos collègues DREAL UD Rhône ont fait des expérimentations de CSS ouvertes au public. Des réflexions sont donc à mener en 2022, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs (donner la parole à l'ensemble des collègues par exemple). **M. le préfet** indique qu'il faut effectivement trouver le bon équilibre afin de permettre une concertation citoyenne.

M. Serrero (Civipole) interroge si tous les ERP présents dans des périmètres PPI disposent d'un POMSE ; la réponse est non et il déplore cela. Il déplore également la méconnaissance dans les communes du DICRIM. Par ailleurs, en ce qui concerne la journée du 13 octobre, il demande s'il ne faudrait pas profiter de la dynamique de la fête de la science à la même époque pour mettre en œuvre des actions communes.

Corinne Thievent précise que la commission va travailler précisément sur les actions qu'on peut déployer localement autour de cette date du 13 octobre. Elle rappelle l'importance d'agir à plusieurs niveaux et selon plusieurs canaux pour favoriser l'information préventive et diffuser les bons réflexes.

M. le préfet indique que le travail sur la culture du risque avec les maires est un travail de longue haleine et que des échanges sont en cours avec l'association des maires de l'Isère dans un contexte sensible (crise sanitaire, nouvelles équipes...).

M. Ferrand, riverain d'Umicore, souligne que l'initiative Accord Mineur était excellente mais hélas a réuni très peu de participants. Il souligne qu'il y a encore pas mal de progrès à faire pour informer et mobiliser le public... A titre d'exemple, sur le PPI d'Umicore, il y a eu très peu de réactions dans le dossier de consultation en préfecture.

Commission Climat Air Énergie

Cette commission a été créée en 2016 et intègre le pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise et de la feuille de route de la qualité de l'air. Elle est présidée par M. Pierre Verri, maire de Gières et vice-président de Grenoble Alpes métropole, qui est excusé aujourd'hui.

Les travaux de la commission sont présentés par Marion Delolme (DREAL UDI, chargée de mission qualité de l'air) et Cécile Cenatiempo, conseillère déléguée à la qualité de l'air de GAM. L'année 2021 a été exclusivement consacrée à la construction du PPA de la région grenobloise, qui devrait être approuvé à l'automne 2022. Le PPA est une obligation réglementaire, sachant que nous sommes en contentieux européen pour les NOx (même si la situation s'est largement améliorée ces dernières années).

Le périmètre du PPA 3 concerne 8 EPCI, 297 communes dont 48 communes qui n'étaient pas dans le PPA2. Le plan s'articule autour de 6 axes, 17 défis et 32 actions.

Le PPA 3 prend en compte les objectifs nationaux à atteindre (Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques PREPA, loi Climat et résilience et plan de chauffage bois) mais également les nouvelles valeurs OMS parues en août 2021 ; les objectifs ont été fixés en termes d'émissions et de concentration. Ils ont été vérifiés par Atmo lors de leur évaluation à l'automne 2021.

Cécile Cenatiempo indique que le PPA a été co-construit avec les acteurs du territoire, qu'il est ambitieux et va nécessiter une forte mobilisation des acteurs du territoire pour leur mise en œuvre.

Les étapes en cours et à venir pour 2022 sont :

- > la consultation des organismes et collectivités jusqu'au 26 avril 2022 ;
- > la saisine de l'AE et la rédaction du mémoire en réponse : janvier à mai 2022 ;
- > l'enquête publique du 22 juin au 31 juillet 2022 ;
- > le COPIL de restitution de la procédure mi-septembre 2022 ;
- > la finalisation du PPA 3 automne 2022 ;
- > la constitution et le lancement des commissions thématiques.

Elles sont validées en séance.

Echanges

Monsieur le préfet rappelle que le PPA n'est pas le PPA du préfet ni de l'État... Il est nécessaire que l'ensemble des collectivités et des citoyens y adhèrent et se sentent concernés. Il faut que ce soit un outil porté et approprié par tous.

M. Serrero indique qu'une enquête publique pendant les vacances d'été n'est pas raisonnable, si on veut réellement une participation du public... **Marion Delolme** indique que le calendrier est très serré (nous visons une approbation du PPA avant la fin 2022 et nous sommes déjà en retard...) ; nous sommes contraints par les périodes de réserve (élections législatives). **M. le préfet** indique que nous nous calons également avec les dates retenues pour le PPA de Lyon car il y a de nombreuses interactions.

Chantal Gehin (FNE) suggère de changer la dénomination du PPA, ce n'est pas le PPA de Grenoble, il faut l'étendre si on veut que les populations hors de la GAM se sentent concernées. Cette proposition est retenue et nous chercherons collectivement un nouveau nom à ce PPA.

M. Colas Roy souligne qu'il est très intéressant d'avoir créé les défis Transversal et Communication et également d'avoir pris en compte les dernières valeurs OMS 2021, en cherchant le bon intermédiaire. Il interroge pour savoir si nous avons pris en compte l'effet cocktail dans nos réflexions. **M. Chapuis (Atmo)** indique que l'effet cocktail n'est pas pris en compte dans les évaluations actuellement. Il demande également quels sont les moyens donnés aux services de l'État pour pouvoir mettre en œuvre les actions du PPA. **Monsieur le Préfet** rappelle que ce n'est pas le PPA du préfet et que l'ensemble des collectivités doivent s'impliquer y compris en terme de moyens, aux côtés de l'État.

Mme LEGE (Directrice adjointe DREAL) rappelle que la réussite de la mise en œuvre des actions du PPA tient aussi dans l'accompagnement financier de toutes les parties prenantes. Le volet communication est également extrêmement important y compris sur les aides en place.

Commission Aménagement du territoire et Économie Durables

Corinne Thievent indique que le SPPPY est à la recherche d'un nouveau président pour succéder à M. Pierre-Emmanuel PIARULLI.

Les travaux de la commission sont moins conséquents qu'en 2019/2020 où les actions phare concernaient le livret des Itinéraires de desserte pour les Transports de Matières Dangereuses (TMD) dans l'agglomération grenobloise et la charte TMD. En effet, l'accent a été mis en 2021 sur les risques majeurs, le PPA et l'environnement santé.

Néanmoins, le SPPPY a participé aux réflexions en cours de Grenoble Alpes Métropole sur l'aménagement foncier du sud grenoblois et à la construction du plan d'actions du PPA 3 relatif à la mobilité et au résidentiel (ZFE, urbanisme...)

Les actions prévues pour 2022 sont de poursuivre ces travaux, tant sur l'aménagement foncier du sud grenoblois que sur la mise en œuvre du PPA3, dans les domaines mobilités et résidentiel.
Elles sont validées en séance.

Pas de question en séance.

Commission Environnement Santé

Corinne THIEVENT excuse le nouveau président de la commission, Gilles Namur, deuxième adjoint à la ville de Grenoble, nature en ville, espaces publics, Biodiversité et fraîcheur, Mobilités. Elle remercie les acteurs locaux dans cette commission qui sont très impliqués.

L'année 2021 a été consacrée à la **biodiversité** avec la publication d'une lettre environnement santé (juin 2021) et l'organisation d'une conférence au muséum d'Histoire naturelle (18 octobre 2021, 70 personnes présentes, retours très positifs).

Les actions prévues pour 2022 sont :

> la réalisation d'une lettre environnement santé sur le bruit (juin 2022)

> une conférence débat sur le bruit également (automne 2022)

en essayant d'intégrer nos actions dans le cadre de Grenoble Capitale Verte européenne.

Ces actions sont validées en séance. Pas de question en séance.

M. Pieyre présente ensuite l'**avancement des deux études de zone iséroises** : le suivi environnemental global du pays roussillonnais et l'étude de zone du sud grenoblois. Ces études de zone visent à analyser si les usages sont compatibles avec les milieux.

Ces deux études sont aujourd'hui terminées (réalisation des phases 1 à 3 Interprétation de l'État des Milieux, pas besoin de phase 4 Evaluation des Risques sanitaires).

Pour le sud grenoblois, une expertise Ineris a été réalisée pendant l'été 2021. Un COPIL a été organisé le 3 septembre 2021, en présence de l'Ineris afin de valider collectivement les conclusions. Les résultats sont globalement satisfaisants sur la qualité de l'environnement dans le sud grenoblois sauf pour les dioxines dans les sols au nord-ouest de la plateforme de Pont de Claix et sud est de la plateforme de Jarrie. Des recommandations ont donc été proposées par la DREAL et l'ARS, recommandations graduées selon les secteurs. Les résultats et les recommandations ont été transmis aux mairies concernées. Un document de synthèse pédagogique et une plaquette avec recommandations sont en cours de finalisation et seront transmis aux membres du COPIL très prochainement. D'éventuelles réunions publiques sur ces communes sont à la main des maires.

Pour le pays roussillonnais, les résultats ont été présentés en COPIL fin 2020 ; ils sont globalement satisfaisants sauf sur 4 zones particulières pour les sols avec des recommandations spécifiques. Une réunion de travail a été organisée en mairie de Salaise sur Sanne début 2021, des compléments ont été demandés à Burgeap pendant l'été 2021. Un document de synthèse et une communication adaptée sont à prévoir en 2022.

Echanges

M. Odier (FNE) regrette que le rythme des travaux soit si long, que ce soit pour les études de zone que pour le PPA. **M. Pieyre** indique qu'il faut trouver le juste équilibre entre processus de co-construction et temps d'appropriation des éléments, sans perdre en efficacité et pragmatisme.

M. Serrero demande comment les habitants auront accès aux informations sur ces études. Corinne Thievent indique que tous les nouveaux documents seront en ligne sur le site du sppy (www.sppy.org).

Synthèse des travaux par Mme Ninon LEGE, directrice adjointe de la DREAL AURA et conclusions des co-présidents du SPPPY

Mme LEGE indique que pour sa première participation à cette plénière, elle trouve les actions proposées très diversifiées, sur des sujets fondamentaux, avec un effort important pour s'adapter aux diverses évolutions et aux nouveaux outils de communication. Elle souligne l'engagement des acteurs du territoire et de l'animatrice du SPPPY, afin de faire avancer les travaux des commissions et souhaite que cela se poursuive.

Monsieur Colas-Roy remercie les participants et les différents intervenants. Il indique que les travaux présentés et les projets 2022 sont très intéressants pour le parlementaire qu'il est. Il souligne la volonté forte de participation citoyenne, de dialogue et de concertation. Il apprécie que les sujets aménagement soient également au coeur des préoccupations du SPPPY.

Monsieur Prévost souligne le bilan très positif des travaux du SPPPY et appelle les différents acteurs à rester mobilisés en 2022 car des échéances importantes sont prévues (approbation du PPA, culture du risque..).